



Rapport de l'ISRN et de l'INVS sur les rayonnements ionisants liés aux actes de diagnostic médical

La Fédération Nationale des Médecins Radiologues a pris connaissance avec un intérêt tout particulier du rapport conjoint de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et de l'Institut de Veille Sanitaire (INVS) sur l'exposition de la population française aux rayonnements ionisants liée aux actes de diagnostic médical en France réalisés en 2007.

La FNMR souligne l'évolution liée au progrès technique encadrée par les médecins radiologues.

Cette étude met en évidence une évolution de la pratique médicale, en matière de diagnostic, liée au progrès technique, avec un recours désormais plus fréquent au scanner et à l'IRM. **La FNMR précise** que ces examens apportent une information diagnostique beaucoup plus importante en un seul examen et permettent de ne pas avoir recours à d'autres examens complémentaires exposant aux radiations ionisantes qui se cumuleraient alors.

La FNMR complète cette étude en précisant que, dans leur pratique quotidienne, les médecins radiologues, en lien avec les médecins correspondants demandeurs d'examens, adaptent le choix des techniques en fonction de l'information diagnostique attendue et réalisent, avant de faire un examen irradiant, un examen non irradiant (échographie, RMN...) dès lors qu'il permet de répondre aux attentes.

Les médecins radiologues sont mobilisés pour limiter cette exposition, en particulier en évitant la redondance des actes. A cet égard, la suppression du forfait archivage par la Caisse d'assurance maladie, ne va malheureusement pas dans le bon sens, alors qu'un accompagnement des efforts des médecins est plus que jamais indispensable.

Au-delà, **la profession travaille** à la mise en œuvre des Niveaux de Référence Diagnostiques qui permettra de limiter les doses délivrées lors de chaque examen.

Enfin, la mise en œuvre du principe de justification devrait permettre, à terme, de ne faire que des examens apportant un avantage évident pour le patient au regard du risque éventuel que peut présenter cet examen. Dans ce but, **une action a été engagée afin de mieux informer les correspondants** avec le « Guide de prescription des examens d'imagerie » co-produit avec la Société Française de Radiologie.

Pour la FNMR, la question de l'exposition aux rayonnements ionisants à l'occasion des actes de diagnostic médical doit être appréciée comme les conséquences d'un progrès qui reste encadré par des médecins spécialistes en imagerie, responsables, qui ont à cœur d'évaluer les meilleures solutions pour les patients, et surtout d'éviter la multiplication des examens.

Contact :

Docteur Jacques NINEY - Président FNMR - Tél : 01.53.59.34.07.

* * *

FEDERATION NATIONALE DES MEDECINS RADIOLOGUES

62, Boulevard de Latour Maubourg – 75007 PARIS

Tél : 01.53.59.34.00. – Fax : 01.45.51.83.15. – Mail : info@fnmr.org